

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNE DE LODÈVE

## DÉCISION

numéro MLDC_260528_049
---------------------------

portant sur

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX DESTINÉS À L'ESPACE SANTÉ "MA SANTÉ, MA RÉGION"

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22, dont l'alinéa 26°,

**VU** la délibération n°CM\_260413\_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la décision n° CCDC\_260326\_038 du 26 mars 2026 approuvant l'avenant n°1 à la convention entre la Commune de Lodève et la Communauté de communes Lodévois et Larzac relatif à l'occupation des locaux mis à disposition du centre de santé « Ma santé, Ma Région » par la Communauté,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de soutenir le développement du Centre de santé « Ma santé, Ma Région » afin d'améliorer l'offre de soins et l'accueil des patients sur le territoire,

**CONSIDÉRANT** que les locaux actuellement occupés par le centre de santé, situés au rez-de-chaussée, comprennent uniquement deux cabinets médicaux, un bureau de secrétariat et une salle d'attente, ce qui ne permet pas d'accompagner la montée en charge envisagée de l'activité,

**CONSIDÉRANT** que le développement du Centre de santé prévoit à terme l'accueil de jusqu'à trois équivalents temps plein de médecins et deux postes de secrétariat, nécessitant des locaux adaptés,

**CONSIDÉRANT** que le projet d'aménagement porte sur des locaux situés au deuxième étage, distincts des locaux actuels, et prévoit :

- la création de nouveaux cabinets médicaux ;
- l'aménagement d'un espace de secrétariat adapté ;
- la réalisation d'une salle d'attente fonctionnelle et de locaux annexes,

**CONSIDÉRANT** que ces travaux permettront, à terme, le déménagement du Centre de santé dans des locaux mieux dimensionnés et adaptés à son développement, garantissant des conditions optimales d'accueil et de travail,

**CONSIDÉRANT** que le coût prévisionnel des travaux est estimé à vingt-deux-mille-soixante euros et trente centimes hors taxes (22 060,30 € HT),

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Régional Occitanie	11 030,15 euros
Ville de Lodève	11 030,15 euros,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement de locaux destinés au centre de santé « Ma santé, Ma Région », pour un montant estimé à vingt-deux-mille-soixante euros et trente centimes Hors Taxes (22 060,30 € HT),

- **ARTICLE 2** : De solliciter le soutien financier du Conseil Régional Occitanie à hauteur de onze-mille-trente euros et quinze centimes (11 030,15€),

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20260528-Imc125064-BF-1-  
1

Date de télétransmission : 28/05/26

Date de publication : 28/05/2026

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit mai deux mille vingt-six,

Le Maire  
Claude LAATEB

